



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20/06/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2023, le 20 Juin à 18:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 14/06/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/06/2023.

Présents : M. POISSON André, Maire, M. CHENAULT Yohann, Mme ASSELIN Caroline, Mme GEINDREAU Sabine, Mme BECQUE Cathy, M. FRAPPIN Christophe, M. FRANCAERT Jean-Luc

Excusé avant donné procuration : M. BAUNARD Dominique à M. POISSON André

Excusé : M. PELLETIER Laurent

Secrétaire de séance : M. FRANCAERT Jean-Luc

D2023_36 – Rénovation d'une partie de la toiture de l'église

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation d'une partie de la toiture de l'église en partenariat avec LogemeLoiret afin de faciliter les travaux. Afin d'avancer dans le dossier, il est nécessaire de faire appel à un architecte.

Il présente les honoraires de l'architecte qui travaille déjà avec LogemeLoiret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **accepte** le devis de l'architecte Claude FERRARI qui s'élève à 15 150,00 € HT, le mieux disant.
- **autorise** le Maire à signer le devis, le dépôt du permis de construire, l'appel d'offre et tout autre document relatif à ce projet.
- **sollicite des subventions**, les plus élevées possible au titre de l'aide aux communes à faibles population, pour l'ensemble du projet de rénovation d'une partie de la toiture de l'église :
 - ◆ du Conseil Départemental,
 - ◆ de la Préfecture (DETR / DSIL et DRAC),
 - ◆ de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais,
 - ◆ de la Fondation du Patrimoine,
 - ◆ du Fonds du patrimoine,
 - ◆ du Crédit Agricole - Patrimoine.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/06/2023
Le Maire
M. André POISSON

Le secrétaire de séance,
M. FRANCAERT Jean-Luc